



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE MURET  
**COMMUNE DE GRATENS**

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Avril 2026

Procès-Verbal

N° 5/2026

Législature 2026-2032

# ORDRE DU JOUR

1. Election d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès verbal du 22/03/2026
3. Vote des taux des taxes directes locales 2026
4. Vote du Budget Primitif 2026
  - 4.1. Budget Principal
  - 4.2. Budget Annexe Photovoltaïque
5. Attribution des subventions 2026 aux associations
6. Autorisation permanente conférée au Maire pendant la durée du mandat
7. Remplacement du délégué suppléant auprès du SIECT
8. Formation des Commissions Communales
9. Commission Communale des Impôts Directs
10. Marché Public relatif à la fourniture et à livraison repas cantine scolaire
  - 10.1. Validation des pièces administratives du marché public
  - 10.2. Publicité de l'appel d'offre dans un journal et sur une plateforme de dématérialisation
11. Réhabilitation et extension ALAE-CANTINE
  - 11.1. Avenant N° 01 au marché public
  - 11.2. Elaboration des pièces du marché de travaux
  - 11.3. Publicité de l'appel d'offre dans un journal et sur une plateforme de dématérialisation
12. Stagérisation de deux agents contractuels
13. Devis « PanneauPocket + »
14. Sécheresse Année 2025 : demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
15. Désignation d'un référent numérique
16. Remboursement anticipé du Prêt Relais souscrit pour l'aménagement d'un garage communal
17. Validation du projet extension de l'éclairage public en agglomération
18. Compte rendu de réunions
19. Questions diverses

# Séance du 30 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sur convocation du seize avril deux mille vingt-six sous la Présidence de Monsieur DUTREY Alain, Maire.

Etaient présents : M. DUTREY Alain, M. FELGINES Florian, MME FISSOT Eloïse, M. MAUROY Frédéric, M. MORIN Maurice (jusqu'à 20h30), M. PAPAIX David, MME SANS D'AGUT Carine, MME SAWYER Brigiette, MME SIADOUS Stéphanie.

Etaient absents : M. CHAUVIN Olivier, MME LEMARCHAND Valérie, MME ROUX Audrey, M. SAINT-MARTIN Arnaud MME SAURRAT Catherine, M. TOUSTOU Thierry.

Procurations : MME LEMARCHAND à M. DUTREY Alain, MME ROUX Audrey à MME FISSOT Eloïse, MME SAURRAT Catherine à MME SIADOUS Stéphanie, M. TOUSTOU Thierry à M. MAUROY Frédéric.

## 1. ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

MME SANS D'AGUT Carine a été élue secrétaire de séance.

## 2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 22/03/2026

Le procès-verbal du 22/03/2026 est approuvé à l'unanimité des présents.

## 3. VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026 - N° 2026DEL043

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- d'augmenter comme suit les taux en 2026 :

TAXES	Taux 2025 (rappel)	Taux 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	38.55 %	38.94 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	55.15 %	55.70 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	15.02 %	15.17 %

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	02	0

**DECIDE à la MAJORITÉ**, de voter pour 2026 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **38.94 %**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **55.70 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : **15.17 %**

#### 4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

##### 4.1. BUDGET PRINCIPAL - N° 2026DEL043 et N° 2026DEL043A (tableau en annexe)

Le Conseil Municipal,

**VU** le projet de Budget Primitif 2026,

**VU** la présentation qui en a été faite par M. MORIN Maurice, Adjoint au Maire en charge des Finances,

**CONSIDERANT** que les propositions respectent l'équilibre budgétaire et intègrent la reprise des résultats de l'exercice 2025,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2026 arrêté comme suit :

**a) Section d'Investissement**

- ▶ Dépenses : **1 295 802.54 €**
- ▶ Recettes : **1 295 802.54 €**

**b) Section de Fonctionnement**

- ▶ Dépenses : **1 019 492.36 €**
- ▶ Recettes : **1 019 492.36 €**

- **VOTE** le présent budget au niveau :

- ▶ des chapitres pour la section de fonctionnement
- ▶ des chapitres pour la section d'investissement (sans opérations d'équipement)

- **AUTORISE** M. le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exécution des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- ▶ Fonctionnement : 7.5%
- ▶ Investissement : 7.5 %

☞ VOIR ANNEXE PAGE 13

#### 4.2. BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE- N° 2026DEL044 et N° 2026DEL044A (tableau en annexe)

Le Conseil Municipal,

**VU** le projet de Budget Primitif 2026 du Budget Annexe Photovoltaïque,

**VU** la présentation qui en a été faite par M. MORIN Maurice, Adjoint au Maire en charge des Finances,

**CONSIDERANT** que les propositions respectent l'équilibre budgétaire et intègrent la reprise des résultats de l'exercice 2025,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe Photovoltaïque arrêté comme suit :

**a) Section d'Investissement**

- ▶ Dépenses : **43 081.29 €**
- ▶ Recettes : **43 081.29 €**

**b) Section d'Exploitation**

- ▶ Dépenses : **34 047.58 €**
- ▶ Recettes : **34 047.58 €**

- **VOTE** le présent budget au niveau :
  - ▶ des chapitres pour la section de fonctionnement
  - ▶ des chapitres pour la section d'investissement (sans opérations d'équipement)
- **AUTORISE** M. le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exécution des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
  - ▶ Fonctionnement : 7.5%
  - ▶ Investissement : 7.5 %

☞ VOIR ANNEXE PAGE 14

#### 5. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS- N° 2026DEL046

Monsieur le Maire énumère les demandes d'aides financières présentées par les Associations :

- COMITE DES FETES de GRATENS
- FOYER RURAL
- COOPERATIVE SCOLAIRE
- CAFE DES CHAMPS
- GRATENS GROOVE

Après analyse des dossiers et prise en compte du forfait SACEM pris en charge par la mairie en 2026, L'Assemblée est invitée à se prononcer pour attribuer les sommes suivantes :

Délibère pour les sommes suivantes :

- COMITE DES FETES de GRATENS      6 500 €
- FOYER RURAL                              350 €

- COOPERATIVE SCOLAIRE 600 €
- CAFE DES CHAMPS 200 €
- GRATENS GROOVE 350 €

Madame SAWYER Brigitte ne prend pas part au vote à main levée.

Les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	0	0

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal entérinent ces dépenses inscrites au budget primitif 2026.

## **6. AUTORISATION PERMANENTE CONFEREE AU MAIRE PENDANT LA DUREE DU MANDAT - N° 2026DEL047**

Vu les dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, M. le Maire sollicite le Conseil Municipal à l'effet de lui déléguer un certain nombre de délégations qui lui permettront de garantir une bonne administration communale.

M. le Maire procède à la lecture de l'ensemble des délégations de l'article susnommé qui peuvent être en tout ou partie et pour la durée de son mandat délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve au scrutin direct et à l'unanimité des membres de confier à M. le Maire les délégations ci-après :

**1°** Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.

**2°** Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**3°** Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

**4°** Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

**5°** Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

**6°** Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

**7°** Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal.

**8°** Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants.

**9°** Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal.

- 10°** Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal à savoir 5 000 €.
- 11°** Exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;
- 12°** Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- 13°** Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal l'attribution de subventions.
- 14°** Accepter l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 Euros.
- 15°** Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- 16°** Fixer dans les limites déterminées par le conseil municipal les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- 17°** Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.
- 18°** Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.
- 19°** Admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation.
- 20°** Autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L 2123-18 du CGCT.

-- M. MORIN MAURICE QUITTE LA SEANCE A 20H30 --

## **7. REMPLACEMENT DU DELEGUE SUPPLEANT AUPRES DU SIECT - N° 2026DEL048**

Vu la délibération en date du 22/03/2026 N° 2026DEL0034 relative à l'élection des délégués auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch,

Vu le courrier en date du 18/04/2026 par lequel MME LEMARCHAND Valérie indique qu'au vu de sa fonction de Conseiller Communautaire auprès de la Communauté de Communes Cœur de Garonne, elle ne peut se

maintenir au poste de délégué suppléant auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch et remet par conséquent sa démission à ce poste,

M. le Maire fait appel à candidature pour le poste de délégué suppléant auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents

**DECIDE** de ne pas procéder à un vote à bulletin secret et opte en lieu et place pour un vote à main levée.

**Nom - Prénom du candidat : M. PAPAIX David**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

**M. PAPAIX David est élu à l'unanimité** et proclamé délégué suppléant auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch.

**Le délégué a déclaré accepter son mandat.**

#### **8. FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES - N° 2026DEL049**

La prise de décision quant à la formation des commissions est différée.

#### **9. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026. N° 2026DEL050**

M. le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs, il a dressé une liste nominative de vingt-quatre propriétaires fonciers (dont deux domiciliés hors de la commune). L'administration fiscale en sélectionnera douze, parmi lesquels six titulaires et six suppléants.

Il en fait communication et la soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

- **VALIDE** la liste formant les propositions des membres de la Commission Communal des Impôts Directs 2026 – 2032.
- **AUTORISE** M. le Maire à transmettre la présente délibération à la Direction Régionale des Finances Publiques de la Haute-Garonne et à y annexer le tableau listant les commissaires titulaires et suppléants proposés (☞ VOIR LISTE EN ANNEXE PAGE 15)

#### **10. MARCHE PUBLIC RELATIF A LA FOURNITURE ET A LIVRAISON REPAS CANTINE SCOLAIRE**

##### **10.1. VALIDATION DES PIECES ADMINISTRATIVES DU MARCHE PUBLIC - N° 2026DEL051**

VU le Code de la Commande Publique

VU le Budget 2026 de la Collectivité

VU la nécessité de procéder à une consultation relative à la fourniture et à la livraison des repas cantine scolaire en liaison froide,

VU les pièces constitutives du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Après délibéré et à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal

- **APPROUVE** les pièces administratives du marché public intitulé « Marché Public 01-2026 – Marché public de fourniture et livraison de repas en liaison froide cantine scolaire – Ecole Francis SANCERRY Commune de GRATENS »
- **AUTORISE** MME SIADOUS Stéphanie, Adjointe au Maire, à lancer la procédure de passation dudit marché.
- **CONFERE** tout pouvoir de signature des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération à M. le Maire.

#### **10.2. PUBLICITE DE L'APPEL D'OFFRE DANS UN JOURNAL ET SUR UNE PLATEFORME DE DEMATERIALISATION N° 2026DEL052**

Considérant qu'il convient d'assurer la publicité et la mise à disposition des documents de consultation administratives par voie électronique du marché public de « fourniture et livraison de repas en liaison froide cantine scolaire – Ecole Francis SANCERRY Commune de GRATENS »

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents

- **APPROUVE** la diffusion du dossier de consultation des entreprises sur la plateforme dématérialisée de LA DEPECHE
- **AUTORISE** MME SIADOUS Stéphanie, Adjointe au Maire, à déposer l'ensemble des pièces du marché N° 01-2026« fourniture et livraison de repas en liaison froide cantine scolaire – Ecole Francis SANCERRY - Commune de GRATENS » et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la procédure.
- **DIT** que les crédits de publication sont prévus au budget 2026

### **11. REHABILITATION ET EXTENSION ALAE-CANTINE**

#### **11.1. Avenant N° 01 AU MARCHÉ PUBLIC relatif à la mission de Maîtrise d'Œuvre pour la Réhabilitation et l'Extension ALAE-CANTINE - N° 2026DEL053**

Le Conseil Municipal prend acte de la sollicitation d'un Avenant N° 01 relatif au marché de mission de Maîtrise d'Œuvre pour la Réhabilitation et l'Extension de l'ALAE-CANTINE adressée par courriel en date du 25/03/2026 par SAArchitectes indiquant que :

*"Le montant du forfait de rémunération du maître d'œuvre est établi en tenant compte des éléments prévus à l'article 6.3.3 du CCAP, portés à la connaissance du maître d'œuvre lors de la passation du marché.*

*En vertu des dispositions de l'article R. 2432-7 du code de la commande publique, ce prix est d'abord provisoire. Le forfait de rémunération est rendu définitif dès que le coût prévisionnel des travaux est établi par le maître d'œuvre. Il est arrêté dans les conditions prévues à l'article 6.3 du CCAP. "*

Cet exposé entendu et considérant que ce réexamen du marché est conforme au motif précité,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **VALIDE** l'Avenant N° 1 qui vient de lui être présenté, lequel détermine le nouveau montant du marché public comme suit :

Désignation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Marché Initial	58 000.00 €	11 600.00 €	69 600.00 €
Avenant N° 1	4 996.63 €	993.32 €	5 995.95 €
Montant définitif	62 996.63 €	12 593.32 €	75 595.95 €

- **S'ENGAGE** à supporter sur le budget communal 2026 la dépense de Maîtrise d'œuvre de la SAArchitectes jusqu'à hauteur du nouveau montant du marché public, soit 75 595.95 € TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'Avenant N° 1 et à rendre exécutoire cette décision.

#### **11.2. ELABORATION DES PIÈCES DU MARCHÉ DE TRAVAUX - N° 2026DEL054**

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire de prendre attache avec le Cabinet SAArchitectes pour la rédaction des pièces du marché afférent aux travaux de Réhabilitation et Extension ALAE – CANTINE Commune de GRATENS ».

#### **11.3. PUBLICITE DE L'APPEL D'OFFRE DANS UN JOURNAL ET SUR UNE PLATEFORME DE DEMATERIALISATION- POUR MARCHÉ DE TRAVAUX REHABILITATION ET EXTENTIONS ALAE ET CANTINE DE GRATENS N° 2026DEL055**

Considérant qu'il convient d'assurer la publicité et la mise à disposition des documents de consultation administratives par voie électronique du marché public N° 2-2026 « travaux pour Réhabilitation et Extension ALAE – CANTINE Commune de GRATENS »

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents

- **APPROUVE** la diffusion du dossier de consultation des entreprises sur la plateforme dématérialisée de LA DEPECHE
- **AUTORISE** MME SIADOUS Stéphanie, Adjointe au Maire, à déposer l'ensemble des pièces du marché N° 02-2026 « travaux pour Réhabilitation et Extension ALAE – CANTINE Commune de GRATENS » et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la procédure.
- **DIT** que les crédits de publication sont prévus au budget 2026

#### **12. STAGÉRISATION DE DEUX AGENTS CONTRACTUELS - N° 2026DEL056**

Pouvoir est donné à MME SIADOUS Stéphanie, Adjointe au Maire, de procéder à la déclaration de vacance d'emploi de deux postes au grade d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne. Cette démarche administrative permettra à M. le Maire de stagériser par arrêté municipal Mesdames DUVAL Aurélie et REYNAUD Manon au terme de leur contrat à durée déterminée. Une formation d'intégration dans l'année de titularisation sera programmée.

### 13. DEVIS « PANNEAUPOCKET + » - N° 2026DEL057

RAPPORTEUR MME SIADOUS STÉPHANIE

L'application « PANNEAUPOCKET » dont nous sommes utilisateurs pour la diffusion d'informations auprès de nos administrés via la téléphonie mobile, nous adresse une proposition commerciale pour migrer vers « PANNEAUPOCKET + ».

Cette extension nous permettrait d'activer et/ou créer des modules personnalisables pour améliorer et renforcer la communication tout particulièrement lorsqu'elle revêt un caractère urgent. Son coût annuel est de 100.00 € TTC. Elle prendra effet le 24/01/2027, après une période d'essai.

Cet exposé entendu, M. le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la suite à donner à cette offre. Ce dernier, l'unanimité des présents :

- **AUTORISE** la souscription à l'offre commerciale précitée permettant d'améliorer et optimiser la diffusion d'informations aux administrés.
- **DONNE POUVOIR** à MME SIADOUS Stéphanie, gestionnaire de l'application sur le plan local, de notifier l'acceptation de l'offre à PANNEAUPOCKET pour déploiement rapide de « PANNEAUPOCKET+ »
- **S'ENGAGE** à supporter sur le budget communal la dépense annuelle s'y rapportant.

### 14. SECHERESSE ANNEE 2025 : DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE - N° 2026DEL058

Prenant en considération les déclarations nombreuses émanant des administrés dont les habitations ou dépendances ont subi des dégradations au cours de l'année 2025 lors du phénomène « Sécheresse »,

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire :

- **DECIDE** d'adresser à la Préfecture de la Haute-Garonne, une demande de reconnaissance de l'Etat de Catastrophe Naturelle au titre de la Sécheresse de l'Année 2025.
- **CONFERE** tout pouvoir à M. le Maire pour assurer le suivi administratif de ce dossier et représenter les intérêts des propriétaires fonciers de la commune de GRATENS impactés par la Sécheresse de l'Année 2025.

### 15. DESIGNATION D'UN REFERENT NUMERIQUE- N° 2026DEL059

De façon à maintenir les relations avec le Syndicat HAUTE-GARONNE NUMERIQUE pour la partie fibre optique et décommissionnement du réseau cuivre ainsi que tout autre sujet numérique, le Conseil Municipal propose de nommer M. Olivier CHAUVIN référent numérique pour toute la durée du mandat municipal.

M. Olivier CHAUVIN accepte le mandat qui lui est confié.

## **16. REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DU PRÊT RELAIS N°10278 02339 00020397203 SOUSCRIT AUPRES DU CREDIT MUTUEL POUR L'AMENAGEMENT DU GARAGE COMMUNAL - N° 2026DEL060**

La collectivité décide de procéder au remboursement anticipé du prêt relais N° 10278 02339 00020397203 souscrit auprès du Crédit Mutuel dans le cadre de l'opération d'aménagement d'un garage communal, et sur la base du capital appelé à ce jour, soit 9 000.00 € ; les crédits ayant été inscrits au budget 2026 intérêts compris.

M. le Maire est autorisé à mandater les sommes dues au jour du remboursement au profit de l'établissement bancaire Crédit Mutuel Agence de CARBONNE et se voir conférer pour ce faire tout pouvoir de signature dans le cadre de ce dossier.

## **17. VALIDATION DU PROJET L'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC LIEU DIT - N° 2026DEL061**

M. le Maire donne présentation du projet d'extension de l'éclairage public réalisée à notre demande par le SDEHG au « chemin des moussats » et lieu-dit « Pilot » ; la partie D 626 Rte de Pouy de Touges à hauteur du lotissement est quant à elle toujours à l'étude.

Le Conseil Municipal émet un AVIS FAVORABLE à la poursuite du projet et autorise M. le Maire à le faire chiffrer.

## **18. COMPTE RENDU DE REUNIONS**

### **18.1. PHOTOVOLTAIQUE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Société ENERPARC a repris contact avec la Mairie pour le projet agrivoltaïque émanant d'un propriétaire foncier, portant sur 12 à 13 Hectares, pour lequel la municipalité à déjà fait connaître son opposition. Ce dossier est suivi par M. le Maire et par M. Frédéric MAUROY, Conseiller Municipal.

## **19. QUESTIONS DIVERSES**

### **19.1. DATE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

La date du prochain Conseil Municipal pourrait se tenir le 21 Mai.

### **19.2. DÉGRADATION TOITURE MAISON ACCA**

A la suite des dégradations occasionnées sur la toiture de la maison de la chasse et après identification des auteurs mineurs et reconnaissance des faits par les parents, des travaux d'intérêts généraux seront réalisés par les enfants.

### **19.3. COMMEMORATION DU 8 MAI**

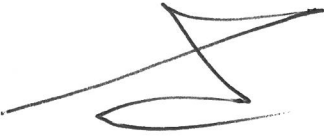
Cette commémoration se déroulera dès 11h 10 au jardin du souvenir, suivie du dépôt de gerbe au monument aux morts à 11h30.

### **19.4. ÉLECTIONS SENATORIALES**

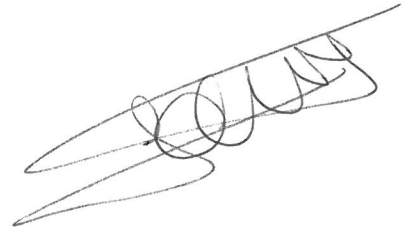
M. le Maire informe l'Assemblée que les élections sénatoriales donneront lieu prochainement à la désignation de délégués titulaires et suppléants parmi les membres du Conseil Municipal en leur qualité de « grands électeurs ».

Fin de séance à 21 h 50.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Le Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in black ink, featuring a series of overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

## COMMUNE de GRATENS - Commune de GRATENS - BP – 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 1 295 802,54	RECETTES 1 187 688,36
	+	+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 108 114,18
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 295 802,54	1 295 802,54
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 1 019 492,36	RECETTES 523 584,00
	+	+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 495 908,36
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 019 492,36	1 019 492,36
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 315 294,90	2 315 294,90

**COMMUNE de GRATENS - Budget Photovoltaïque - BP – 2026**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	34 047,58	11 549,00
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 22 498,58
=	=	=	
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>34 047,58</b>	<b>34 047,58</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	43 081,29	31 570,58
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 11 510,71
=	=	=	
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>43 081,29</b>	<b>43 081,29</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>77 128,87</b>	<b>77 128,87</b>
----------------------------	------------------	------------------

## Propositions du Conseil Municipal pour constitution CCID

Nom et Prénom	Date de naissance	Adresse	Nom et Prénom	Date de naissance	Adresse
DEVUN Joachim	23/03/1973	171 Chemin de Barut 31430 GRATENS	PIEDRAS Antoine	20/11/1944	2530 Chemin de Labouille 31430 GRATENS
PASCAL - FELIU Marion	13/08/1988	217 Rte de Bois de la Pierre 31430 GRATENS	LARRIEU Stéphane	11/07/1973	6 Cote du Turon 31430 GRATENS
FRANQUINE Serge	06/07/1956	3120 Rte de Peyssies 31430 GRATENS	BERGER Gaetan	22/10/1976	221 Rte de Rieumes 31430 GRATENS
LACONDE Jocelyne	22/09/1969	347 Chemin de Ronde 31430 GRATENS	COMBRET Eric	23/10/1971	109 Chemin des Ambeouses 31430 GRATENS
MARTINEZ Céline	16/01/1971	346 Chemin de la Hurgue 31430 GRATENS	MIGNOT Michel	19/01/1956	104 Rue des Jardins 31430 GRATENS
BARBEY Flavien	23/01/1955	10 Rue des Jardins 31430 GRATENS	DESROMAUX Dominique	27/06/1970	198 Rte de Rieumes 31430 GRATENS
COSTES Gérard	26/10/1944	1180 Rte de Peyssies 31430 GRATENS	PUERTOLAS André	02/12/1951	2201 Rte de Peyssies 31430 GRATENS
FOCHESATO Gérard	17/12/1968	403 Chemin de Barut 31430 GRATENS	ESTRADE Didier	22/07/1963	1870 Chemin de Labouille 31430 GRATENS
PERRY Claude	18/05/1957	58 Impasse des Feuillants 31430 GRATENS	EYRAUD Denis	24/11/1963	237 Chemin de Jouandi 31430 GRATENS
MARTINEZ Christobal	02/09/1957	53 Cote de Turon 31430 GRATENS	COSTESEQUE Arnaud	18/08/1983	779 Chemin de Labastide 31430 GRATENS
VIDAL Michel	03/04/1956	6 Chemin de la Grave 31430 GRATENS	GRIMA Ludovic	10/08/1969	432 E Rte de Pouy de Touges 31430 GRATENS
CABAL Daniel	18/10/1958	(propriétaire à Gratens mais domicilié hors de la Cne)	TAULET Amédée	26/11/1988	(propriétaire à Gratens mais domicilié hors de la Cne)

**Bordereau de clôture des délibérations du Conseil Municipal  
de GRATENS**

**Réunion du 30 Avril 2026**

N° d'ordre	Objet
2026DEL043	Vote des taux des taxes directes locales 2026
2026DEL044	Budget Principal - Vote du Budget 2026
2026DEL044A	Annexe au Budget 2026 – Budget Principal
2026DEL045	Budget Annexe Photovoltaïque - Vote du Budget 2026
2026DEL045A	Annexe au Budget 2026 – Budget Annexe Photovoltaïque
2026DEL046	Attribution des subventions 2026 aux associations
2026DEL047	Autorisation permanente conferee au Maire pendant la durée du mandat
2026DEL048	Remplacement du délégué suppléant auprès du SIECT
2026DEL049	Formation des commissions communales
2026DEL050	Renouvellement de la commission communale des impots directs
2026DEL051	Validation des pieces administratives du marché public relative à la fourniture et à la livraison de repas cantine scolaire
2026DEL052	Publicité de l'appel d'offre précité
2026DEL053	Avenant N° 1 au marché public relatif à la mission de Maîtrise d'œuvre pour la Réhabilitation et Extension CLAE - CANTINE
2026DEL054	Elaboration des pièces du marché précité
2026DEL055	Publicité de l'appel d'offre précité
2026DEL056	Stagérisation de deux agents contractuels au grade d'Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe
2026DEL057	Devis PANNEAUPOCKET +
2026DEL058	SECHERESSE 2025 Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
2026DEL059	Désignation d'un référent numérique
2026DEL060	Remboursement anticipé prêt relais N° 102780233900020397203 auprès du Crédit Mutuel
2026DEL060	Validation projet extention éclairage public en agglomération

